

**Séance du Conseil Municipal
en date du 16 Septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le seize septembre à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal pour une réunion ordinaire dans la salle polyvalente, à huis clos, en raison de l'urgence sanitaire, sous la présidence de Philippe FOURCROY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Etaient présents : Philippe FOURCROY, Dominique DACHICOURT, Laurie GUYOT, Christian RAYMOND, Elodie BEAUGEOIS, Francine BOULOGNE, Eric BOULY, Bruno GAMBART, Mohamed GUARIM, Laëtitia LOMPRES, Maurice MOREL, Sophie PAQUE, Simon SARAZIN, Brigitte VAUCHERE, Anne WIDEHEM

Absent excusée :

Absent non excusé :

Procuration de vote et mandataire :

Secrétaire de séance : Laurie GUYOT

ORDRE DU JOUR

1. * **Achat de tables d'école et de tables de cantine**
2. * **Rénovation de la toiture des ateliers municipaux – demande de subvention**
3. * **Informations et questions diverses**

1°) Achat de tables d'école et de tables de cantine – demande de subvention du Département

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré Mme la Directrice de l'école primaire d'Attin qui souhaite renouveler le mobilier dans certaines classes, notamment remplacer des tables occupées par 2 élèves par des tables uniques, afin de respecter le protocole sanitaire lié au Covid 19. Il présente un devis de Manutan Collectivités pour un montant total de 1399,76 € HT.

Il propose également de changer les tables de la cantine scolaire qui présentent de nombreux chocs, au niveau des chants ; il présente un devis de l'entreprise Tubo Buro basée à St-Martin-Boulogne pour un montant de 4733,5 € HT.

Le montant total de ces deux devis est donc de 6 133,26 € HT.

La commune peut bénéficier de 50 % de subvention par le Département sur une dépense plafonnée à 5000 € HT.

- Subvention du Département 2 500 €
- Reste à charge à la commune : 3 633,26 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces 2 devis, et sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention.

2°) Rénovation de la toiture des ateliers municipaux – demande de subvention

M. le Maire informe l'Assemblée que la toiture des ateliers municipaux sise 1 Rue du Cronquelet est en mauvais état. La toiture, réalisée en tôles fibro, est percée à plusieurs endroits. Il est urgent d'intervenir. Un devis de la SARL Dachicourt et Fils a été remis pour la somme totale de 40 060.04 € HT.

Les travaux consistent à la dépose et recyclage des tôles fibro, pose d'un bac acier et changement de la porte de garage.

La commune peut bénéficier de subventions par le Département par le biais du FARDA, ainsi que le fonds de concours de la CA2BM

- Subvention FARDA (40 %)	16 000 €
- Fonds de concours CA2BM	12 000 €

Reste à charge à la commune :	12 060,04 €
-------------------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces travaux, et sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention FARDA, et la CA2BM pour un fonds de concours.